

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE MONTMORENCY  
COMMUNE DE MARGENCY**

**EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : **08/12/2023**

\*Date d’Affichage : **08/12/2023**

\*Conseillers en exercice : **23**

\*PRÉSENTS : **14**

\*VOTANTS : **18**

L’an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Etaient présents** : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Adjoint  
Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE,

**Etaient absents excusés** :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,  
Madame Muriel DANQUAH pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,  
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,  
Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,  
Madame Murielle FANOUILLE, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC,  
Madame Isabelle LACOUR , Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Thierry BRUN a été désigné Secrétaire de séance.

***DEL12 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°8 DU  
21/09/2023 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT  
GEOTHERMIE ANCIENNE MAIRIE***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Fonds Vert (fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires) inscrit dans la Loi de finances et coordonné par la Direction générale de l’aménagement , du Logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, doit permettre le déploiement d’actions territoriales, sous la responsabilité des préfets. Le Fonds Vert finance quatre types d’actions :

- **Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires :**
  - a) Rénovation énergétique des bâtiments publics
  - b) Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets

Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20231215-DEL1214122023-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2023  
Date de réception préfecture : 15/12/2023

c) Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

- **Leur adaptation au changement climatique**

a) Prévention des inondations

b) Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents

c) Renforcer la protection des bâtiments des collectivités d'outre mer contre les vents cycloniques

d) Prévention des risques d'incendies de forêt

e) Recul du trait de côte

f) Fonds de renaturation des villes et villages

- **L'amélioration du cadre de vie**

a) Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité

b) Développement du co-voiturage

c) Développement des mobilités durables en zones rurales

d) Recyclage foncier

e) Territoires d'industrie en transition écologique

- **Appui en Ingénierie**

a) Aide à l'identification des besoins et des solutions à mettre en œuvre, en amont des projets, par des acteurs de l'ingénierie

b) Amélioration et sécurisation des projets dès leur conception

c) Accompagnement en phase de réalisation

Dans le prolongement du Plan de relance le fonds vert vient soutenir l'effort local en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales afin d'atteindre une réduction minimale de 40 % de la consommation d'énergie finale et une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments concernés.

Les impacts attendus : diminuer la consommation d'énergie, émettre moins de gaz à effet de serre grâce à leur raccordement à un réseau de chaleur renouvelable ou de récupération ou grâce à la mise en place d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire ne consommant ni charbon ni fioul, réduire leurs factures énergétiques.

Les travaux concernés sont l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments communaux ou intercommunaux et visant à diminuer leur consommation énergétique.

Monsieur le Maire vous propose d'aller chercher une subvention Fonds Vert pour les travaux de la mise en place de la géothermie pour les travaux de réhabilitation de l'Ancienne Mairie.

Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20231215-DEL1214122023-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2023  
Date de réception préfecture : 15/12/2023

Inddigo a réalisé en juin 2022 une étude de faisabilité de géothermie et GEOTHER a réalisé une expertise GMI car nous nous trouvons en zone orange du Plan. Suite à cette étude la ville de margency souhaite mobiliser Inddigo dans le cadre du marché SIGEIF pour mettre en place une installation de géothermie sur sondes verticales dans le cadre de la réhabilitation de l'Ancienne Mairie. L'installation est pré dimensionnée avec une pompe à chaleur de 14 kW destinée au chauffage, et deux sondes de 150 ml positionnées sur le parking.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances du jeudi 7 décembre 2023,

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** une subvention Fonds Vert pour la mise en place de la géothermie sur sondes verticales dans le cadre de la réhabilitation de l'Ancienne Mairie, selon le plan de financement prévisionnel ci joint.

<b>Géothermie sur sondes Ancienne Mairie</b>				
<b>Désignation</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Subvention ADEME Sur sur- Investissement</b>	<b>Subvention Fonds Vert</b>	<b>Commune HT</b>
<b>TRAVAUX + 5% Aléas</b>	83 825.00 € + 4 191.25 € 88 016.25 €	42 254.00 €	28 159.00 €	17 603.25 €
<b>Assistance conception</b>	7 682.50 € 16 489,68 €	4 225.37 €	9 026.38 €	3 237,93 €
<b>TOTAL</b>	104 505.93 €	46 479.37 €	37 185.38 €	20 841.18 €

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 13/12/2023

Le Maire  
Thierry BÉGIN  
Maire de Margency  
VAL D'OISE

Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20231215-DEL1214122023-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2023  
Date de réception préfecture : 15/12/2023